



Le Président,

22.01.01

Rapport du Président du Conseil Régional

à la Session Plénière

Réunion des 24 et 25 février 2022

Contrat de Plan Etat-Région Centre-Val de Loire 2021-2027

I - Le contexte général

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2020, le Conseil régional a adopté le protocole d'accord sur le contenu du Contrat de Plan Etat-Région Centre-Val de Loire 2021-2027.

Sur la base de l'avis rendu par l'autorité environnementale le 7 avril 2021, et en application des articles L122-6 et suivants et R122-20 et suivants du Code de l'environnement, a été engagée, le 30 août 2021, une consultation du public portant sur les aspects environnementaux du projet de CPER. Cette consultation s'est achevée le 4 octobre 2021. Aucune contribution n'a été déposée.

En conséquence, le Contrat de Plan Etat-Région Centre-Val de Loire 2021-2027 soumis à adoption est identique au protocole d'accord à l'exception de l'item « Enseignement supérieur » qui intègre le projet de faculté d'odontologie de Tours pour une subvention régionale de 3,5 M€, ce montant réduisant à due concurrence la participation sur le programme de construction d'un bâtiment de recherche en biologie universitaire sur le site de l'hôpital Trousseau de Tours.

II - Présentation de l'opération et éléments d'appréciation

1 - Le contenu de la contractualisation :

La stratégie proposée par l'Etat et la Région, dans le projet de CPER, s'articule autour de 4 axes thématiques répondant aux défis majeurs que notre territoire entend relever pour l'avenir et qui sont structurellement ceux identifiés dans le SRADDET :

- Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire,
- Axe 2 : Renforcer la cohésion territoriale et sociale,
- Axe 3 : Accélérer la transition écologique et énergétique,
- Axe 4 : Infrastructures de mobilité,
- Un 5ème axe, transversal, porte sur la déclinaison territoriale du CPER.

Le contenu du CPER 2021-2027, présenté en annexe 1 et reprenant les éléments adoptés en séance plénière le 17 décembre 2020 hormis la modification concernant l'enseignement supérieur a comme objectifs de faire de notre région, un territoire toujours plus favorable à une économie dynamique, innovante, accélérant ses transitions écologiques et énergétiques, sa digitalisation et mobilisé pour l'emploi durable et le développement des compétences.

Ces défis majeurs, s'appuient sur des lignes de force déterminantes pour nos territoires. La relocalisation d'activités, la transformation de modèles de production, l'évolution vers l'industrie 5.0, la capacité à créer et accompagner des synergies entre acteurs de l'économie, de l'enseignement, de l'innovation ou de la recherche, à accompagner les initiatives locales, à construire de nouvelles chaînes de valeurs, à stimuler le développement d'un écosystème permettant d'accroître l'attractivité et le rayonnement régional.

La cohésion sociale et territoriale sera recherchée entre les différents territoires. Cette démarche de solidarité est un des marqueurs essentiels de l'action publique. Elle s'incarne par l'engagement dans des politiques volontaristes de justice sociale et de pouvoir d'achat, de présence médicale et d'accès aux soins sur tous les territoires et notamment rural, de lutte contre le réchauffement climatique, d'éducation des lycéens et de formation des demandeurs d'emploi, d'aménagement solidaire du territoire et de soutien au sport à la culture et à la vie associative, de développement de l'attractivité touristique, de l'orientation des jeunes et des formations sanitaires, de soutien au déploiement du très haut débit ou encore d'un développement de la mobilité collective.

Enfin, le défi transversal de la transition écologique et énergétique est déterminant. Il impacte tous les aspects de l'activité humaine et nécessite des réponses collectives coordonnées, locales et citoyennes. Si la rénovation et la performance énergétique notamment de nos lycées sont des réponses immédiates, la mobilité douce et décarbonée, l'investissement dans les énergies renouvelables, la transformation des modèles de production et d'approvisionnement, la végétalisation, la reconquête de la biodiversité et la préservation de nos ressources représentent des objectifs majeurs.

Ils constitueront un fil rouge pour chacune des actions du CPER, qu'il s'agisse de stimuler l'économie, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, ...

Conformément au mandat de négociation du 23 octobre 2020, l'axe 4 sur les Infrastructures de mobilité s'exécutera en 2 temps :

- Sur 2021-2022, avec la mise en œuvre de l'avenant 5 au CPER 2015-2020, signé le 8 juillet 2020, qui prolonge de deux ans le volet mobilité multimodale et constitue la feuille de route des opérations à réaliser d'ici fin 2022. Il rend opérationnel le protocole d'accord signé en février 2020 relatif à la remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire.
- A partir de 2023, une nouvelle programmation des infrastructures de transport (routier, ferroviaire et fluvial) prendra le relais de la programmation régionale. Le volet mobilité 2023-2027 fera l'objet de concertations ultérieures, à partir de 2022. Toutefois, le projet du CPER fixe les orientations ainsi que les projets de mobilité prioritaires.

Enfin, le projet de CPER est par ailleurs nourri des actions que l'Etat et la Région entendent mettre en place en réaction à la crise sanitaire que nous traversons. Plus que jamais, cette crise fait la démonstration de la place indispensable de la Région pour agir, aux côtés des autres collectivités, en faveur d'une économie résiliente et d'une société solidaire.

2 - Les financements inscrits au contrat :

La répartition des financements entre l'Etat et le Conseil régional du Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre du contrat est la suivante :

- Pour l'Etat : 416 126 439 €
- Pour le Conseil régional : 476 471 000 €

Les crédits contractualisés 2021-2027 se répartissent par thématique comme suit :

Axe Thématique	Etat	Région
Axe thématique n°1 : Renforcer l'attractivité du territoire	75 929 000 €	104 470 000 €
Axe thématique n°2 : Renforcer la cohésion territoriale et sociale	136 293 024 €	107 731 000 €
Axe thématique n°3 : Accélérer la transition écologique et énergétique	115 775 000 €	144 545 000 €
Axe thématique n°4 : Infrastructures de mobilité	77 800 000 €	119 725 000 €
Axe thématique n°5 : Transversal - Déclinaison territoriale du CPER (ingénierie des CRTE)	10 329 415 €	-
Total	416 126 439 €	476 471 000 €

La comparaison des montants dédiés au titre du CPER 2015-2020 et ceux proposés au titre du CPER 2021-2027 met en évidence une augmentation de 73 % des crédits contractualisés totaux (dont 82 % Région et 63 % Etat).

CPER	CPER 2021-2027			CPER 2015-2020		
	Etat	Région	TOTAL	Etat	Région	TOTAL
	416 126 439	476 471 000	892 597 439	382 453 000	345 899 000	728 352 000
Hors Mobilités*	338 326 439	356 746 000	695 072 439	207 112 000	195 517 000	402 629 000

Le volet infrastructures de transport ne fait pas l'objet d'un mandat de négociation sauf pour la prolongation de l'actuel CPER qui est envisagée sur la période 2021-2022 (financement des petites lignes du territoire). Aussi, pour effectuer une comparaison avec l'actuel CPER, il convient d'exclure ce volet infrastructures de transport.

3 - Convention d'application du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 :

La convention d'application (annexe 2) précise les modalités de mise en œuvre des axes thématiques du CPER entre l'Etat et la Région. Elle stipule notamment les engagements potentiels vis-à-vis des autres partenaires, les modalités de programmation, de suivi et d'évaluation du CPER ainsi que les modalités de révision du contrat et de communication.

III - PROPOSITIONS DU PRESIDENT
--

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil régional, réuni en séance plénière les 24 et 25 février 2022,

DECIDE

- D'adopter le Contrat de Plan Etat-Région Centre-Val de Loire 2021-2027 (annexe 1),
- D'approuver la convention d'application du Contrat de Plan Etat Région Centre-Val de Loire 2021-2027 (annexe 2),
- D'autoriser le Président du Conseil Régional à signer les actes et documents afférents.

François BONNEAU

ANNEXES :

- 1) Projet de Contrat de Plan Etat Région Centre-Val de Loire 2021-2027
- 2) Convention d'application CPER 2021-2027